

# **L'ERGA poursuit ses travaux en vue de contribuer à la réflexion de la Commission européenne sur la révision de la directive SMA**

Pour sa troisième session plénière, le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA) s'est réuni le 15 avril 2015 à Paris. Créé en 2014, le Groupe est chargé de conseiller et d'assister la Commission européenne dans ses travaux relatifs au secteur des services de médias audiovisuels (SMA). Sur proposition de la présidence française, l'ERGA a adopté une déclaration commune sur le thème de la liberté d'expression et réaffirmé l'importance de ce droit fondamental, et leur soutien indéfectible et solidaire à sa défense. Les participants ont également poursuivi les travaux préalables au réexamen de la directive SMA prévu par la Commission européenne. Les travaux ont porté sur le rôle des régulateurs audiovisuels, sur le renforcement de la protection de l'enfance, sur la détermination des services et des opérateurs susceptibles d'être concernés dans le nouvel environnement économique et technologique. Il a été enfin traité de la répartition territoriale des responsabilités notamment entre pays d'origine et pays de destination des services audiovisuels. La prochaine réunion plénière de l'ERGA aura lieu à l'automne 2015, avec l'objectif de parvenir à des conclusions et à des propositions concrètes d'évolution de la directive SMA d'ici la fin de l'année.